

LES 10 RÈGLES D'OR POUR LE GAZ À BORD

1.



Utiliser les bouteilles de gaz adaptez pour le sport nautiques. Les bouteilles de Benegas Light sont parfaitement adapté pour cela. Ils ne peuvent pas rouiller et sont léger.

2.



Enlever le joint

Assurez vous que tout l'équipage est bien informé sur l'utilisation sécuritaires des bouteilles, Installations de gaz et extincteurs. Benegas Light est scellé en couleur vert sur la robinet.

3.



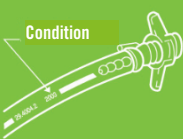
Ne garde jamais vos bouteilles vide sous le pont de votre bateau. Celle-ci doit être maintenue dans la zone de gaz ou de puits de gaz. Bouteilles vide doivent aussi toujours être fermer.

4.



Ne jamais faire un entretien ou contrôle a votre installation de gaz. C'est le travail pour les spécialistes.

5.



Laisser contrôler votre installation de gaz tous les 3 ans par une société enregistrer avec un certificat de technique de gaz.

6.



Prenez toujours soins pour une ventilation suffisante en tout temps. Prévenir la condensation et le monoxyde de carbone. La ventilation assure que quand il y a une fuite le gaz peut partir.

7.



Si vous embarquez, fermer toutes les vannes de coupures de gaz pour la sécurité.

8.



Le détendeur doit être remplacer entre 6 et 10 ans. Les tuyaux de gaz entre 2 et 3 ans. Cela dépend de l'environnement dans lequel ils se trouvent.

9.



Consultez directement un professionnel quand il y a des défauts, des fuites ou des dommages a vos bouteilles de gaz, des gazoducs ou des appareils à gaz.

10.



Il vous vaut en tout temps le matériel d'extinction efficace. Un extincteur d'incendie approuvé est absolu le minimum. Aussi un détecteur de gaz n'est pas un luxe.